

Les accords, qui régissent le fonctionnement d'un programme de sécurité du revenu, ont été convenus entre le gouvernement fédéral et les provinces, la participation des organismes agricoles étant très minime.

Le gouvernement prétend qu'il s'agit du résultat d'une très grande consultation. Je crois bien que nous devons le croire. Toutefois, le gouvernement a aussi fait une très mauvaise réputation au mot «consultation». Par conséquent, nous craignons toujours lorsqu'il nous dit que nous pouvons dire notre mot, que personne ne nous écoute.

Le projet de loi est une mesure habilitante, c'est-à-dire qu'il permet au ministre fédéral de l'Agriculture de conclure des accords avec les provinces et avec les producteurs relativement à la sécurité du revenu. Les conditions de l'accord sont censées être élaborées dans le projet de loi et elles constituent supposément des mesures de sécurité du revenu à long terme.

Ces mesures ne devaient pas constituer une solution ponctuelle en cas de désastres, mais plutôt une solution permanente aux fluctuations que connaît le secteur agricole. L'établissement d'un programme de stabilisation à long terme a toujours fait partie de la politique du Nouveau Parti démocratique, comme de celle de la FCC qui l'a précédé.

Au cours des ans, on a tenté à plusieurs reprises d'instaurer des programmes de stabilisation agricole susceptibles d'offrir ce genre de sécurité, notamment le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le Programme de stabilisation des prix agricoles, la Loi sur l'assurance-récolte, ainsi que les divers offices de gestion de l'offre et de mise en marché. Tous ces efforts tendaient à la mise en place d'un programme permanent et satisfaisant de sécurité du revenu.

Ces tentatives ont plus ou moins réussi, le système de gestion de l'offre remportant facilement la palme parmi les autres mesures. En 1985, l'honorable John Wise, alors ministre de l'Agriculture, s'est engagé, au nom de son gouvernement, à mettre en place un programme permanent de stabilisation à long terme pour tous les secteurs de l'agriculture. Je suis sûr que John Wise respire plus à l'aise aujourd'hui car je crois qu'il avait renoncé, en désespoir de cause, même à étendre le système de gestion de l'offre car l'idéologie de l'époque préconisait le libre-échange, la vente du Canada et autres choses de ce genre.

Au bout du compte, John Wise nous a quittés et il a fallu tout ce temps au gouvernement, soit depuis 1985, pour nous proposer finalement une solution de rechange, pour ainsi dire, à la suggestion qui avait été faite à l'époque.

### Initiatives ministérielles

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre procède maintenant au vote par appel nominal.

\* \* \*

## LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre portant sur les amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-79, modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 413)

### POUR

#### Députés

Andre	Assad
Atkinson	Attewell
Baker	Bellemare
Belsher	Berger
Bernier	Bevilacqua
Bjornson	Blais
Blondin	Bouchard (Roberval)
Boudria	Boyer
Brightwell	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Catterall
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Clancy
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crawford
Crosby (Halifax West)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dionne	Dobbie
Duplessis	Feltham
Ferguson	Ferland
Finestone	Flis
Fontaine	Fontana
Foster	Fretz
Friesen	Gagliano
Gauthier	Gibeau
Greene	Guilbault
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hopkins
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Keyes	Koury
Landry	Larivière
Layton	Lee